



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)  
SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2024**

**N° 2024 0124**

L'An Deux mille vingt-quatre, le 4 décembre à 17H30, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 27 novembre 2024, sous la Présidence de M. René RUFFIER LANCHE, Maire.

**Présents** : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Florian SOUVY, Vincent RUFFIER DES AIMES, Olivier SACHE, Xavier BRONNER, Olivier CHENU , Gérard RUFFIER LANCHE, Thierry RUFFIER DES AIMES, Florence MARMONIER, Arnaud JOLY, Françoise VILLARD

**Absents excusés** : Robert LEVY (pouvoir donné à Denis TATOUD), Lucas PENASA,

Nombre en Membres :	15
En exercice :	14
Suffrages exprimés :	13
Votes pour :	13
Votes contre :	00
Ne prend pas part au vote :	00

\*\*\*\*\*

**Objet : Échange de terrains avec Franck Placent**

Monsieur le Maire indique aux Conseillers municipaux qu'il souhaiterait acquérir la parcelle E 285 appartenant à Monsieur Franck PLACENT, afin de permettre l'installation d'une chèvrerie à Champagny le Haut.

Cette parcelle, d'une surface de 525 m<sup>2</sup>, est estimée à 5 250€ (soit 10€/m<sup>2</sup>).

Si Monsieur PLACENT ne souhaite pas vendre cette parcelle, un échange avec des parcelles communales peut être envisagé.

Deux terrains communaux peuvent être proposés. Il s'agit de la parcelle E 1105 de 1 006 m<sup>2</sup>, et de la parcelle F 521 de 925 m<sup>2</sup>. Ces parcelles sont estimées à 2,5 €/m<sup>2</sup>, soit 4 827€ pour les deux terrains.

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal:

- DONNE un accord de principe sur cet échange de parcelles, afin de procéder à la négociation avec Monsieur Franck PLACENT.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes  
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »  
POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,  
René RUFFIER LANCHE



**MAIRIE DE CHAMPAGNY EN VANOISE**